



Création de postes et Salaires

10% en plus dès maintenant

Depuis de nombreuses années, la CGT dénonce les suppressions d'emplois dans la Fonction publique et réclame des effectifs supplémentaires dans un grand nombre de secteurs mis à mal par les politiques d'austérité successives.



Une situation inquiétante.

Quel dommage et quelle honte qu'il ait fallu la dramatique actuelle crise sanitaire pour qu'un grand nombre de décideurs politiques et « d'experts médiatiques » soient contraints, en affichage, de convenir que notre organisation syndicale avait raison ! Mais, si toutes ces pointures sont bien en peine d'affirmer encore aujourd'hui que nos services publics ont suffisamment – et même trop – de personnels pour remplir leurs missions, il serait bien candide de croire qu'elles auraient renoncé à leurs dogmes libéraux.

Plus que jamais, nous exigeons que soient créés, rapidement, les 500 000 emplois dont la Fonction publique hospitalière, la Fonction publique territoriale et celle de l'État ont absolument besoin.

De l'Éducation en passant par la Recherche, les exemples sont très nombreux où les graves pénuries d'emplois mettent en danger les missions des services publics à accomplir et, de ce fait, nuisent profondément à la population. Créer les emplois indispensables, c'est également améliorer les conditions de travail de toutes celles et ceux qui, au quotidien, se dévouent pour le bien-être de la population et pour

le progrès social. Abonder les effectifs, c'est faire reculer la fatigue extrême qui frappe tant de salarié-es de la Fonction publique, c'est combattre les nombreux burn-out et dépressions qui sévissent dans les services publics, c'est permettre aux agent-e-s d'avoir le temps de se former et de se ressourcer.

Pour la CGT, il y a URGENCE

Pour toutes ces raisons, la CGT estime que ces 500 000 emplois supplémentaires sont nécessaires dans les 3 versants de la Fonction publique. Hors militaires, cela correspond à une **augmentation globale d'environ 10 % des effectifs**. Bien entendu, ce nombre est à affiner secteur par secteur, établissement par établissement et certains services auront besoin de davantage que 10 %.

Par ailleurs, contrairement aux dispositions de la loi portant Transformation de la Fonction publique qui a pour objectif de précariser et contractualiser toujours plus l'emploi public, **la CGT revendique des créations d'emplois statutaires et le recrutement de fonctionnaires.**

Suppressions de postes administratifs et réforme territoriale

Ce sont nos conditions de travail qui trinquent.

Pour 2021, le ministère n'a annoncé aucune suppression de postes ni création malgré les ouvertures d'établissements et les déficits constatés depuis de nombreuses années ici ou là. On devra donc travailler à taux constants. Les ouvertures de postes dans certains établissements seront compensées par les fermetures autre part.

Cette gestion de la pénurie a des conséquences grave. C'est la garantie malheureusement d'un nouveau recours par les services académiques et les administrations des établissements aux heures supplémentaires et aux contractuel-les. Ou comment appliquer à la lettre la volonté ministérielle du développement de la précarité et du flux tendu...

Selon le BOP 214 des services centraux et BOP 141 des EPLE, la fusion des régions académiques a une destinée diverse selon les territoires et il y a une volonté de compenser les dotations supplémentaires locales en l'ETP par d'autres suppressions d'emplois. Pour le ministère, il faut « rééquilibrer les académies », comme si certaines croulaient sous l'abondance de personnels administratifs !

Cette opération comptable est un nouveau tour de passe-passe avec un simple jeu de mouvements de postes entre académies. Aucune volonté d'améliorer globalement les choses.



Toujours les mêmes conséquences de la réforme territoriale sur les académies

Les fusions d'académies créent des dégâts en emplois et en 8 ans, certaines ont été dépouillées de plusieurs dizaines de postes. Cela renforce les inégalités des territoires devant le service public.

Les 9 super-Régions ont ainsi perdu 309 postes au total.

En 8 ans, si l'Occitanie gagne 108 ETP, la région Bourgogne-Franche-Comté en perd 89, la région Grand Est 199 et les Hauts-de-France 163.

Ces suppressions touchent le plus souvent des régions déjà sinistrées en emplois et cette saignée ne pourra pas améliorer la présence nécessaire d'un service public de proximité dans les établissements et les services.

Quant à la Normandie, si elle avait obtenu un répit l'année dernière suite à la lutte des personnels, elle perd cette année 10 EPT soit 73 postes en 8 ans. Il est plus que temps que les personnels administratifs se fassent entendre.

la
cgt

10%

POUR LA
FONCTION
PUBLIQUE



Evolution des emplois administratifs 2013-2021

Académie	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Solde
Aix Marseille	13	0	7	8	6	-6	-9	1	6	26
Amiens	-2	0	-1	-1	-2	-8	-17	-4	-11	-46
Besançon	-3	0	-3	-2	-4	-9	-12	-4	-3	-40
Bordeaux	13	0	12	10	11	-4	-9	7	9	49
Caen-Rouen	-2	0	-3	-3	-6	-18	-31	0	-10	-73
Clermont Ferrand	-1	0	-2	-1	-5	-8	-16	-6	-4	-43
Corse	-1	0	0	0	0	-2	-2	0	0	-5
Créteil	11	0	12	6	13	-2	-11	6	15	50
Dijon	-2	0	-2	0	-3	-10	-15	-7	-10	-49
Grenoble	9	0	9	0	10	-6	-11	5	0	16
Lille	-9	0	-8	-5	-11	-21	-38	-17	-8	-117
Limoges	-1	0	-1	0	-2	-5	-8	-5	-4	-26
Lyon	12	0	10	4	11	-3	-10	8	11	43
Montpellier	13	0	15	7	14	-1	-3	11	8	64
Nancy Metz	-8	0	-7	-6	-9	-19	-29	-16	-12	-106
Nantes	9	0	9	12	12	-6	-14	4	10	36
Nice	7	0	3	2	5	-2	-8	2	3	12
Orléans Tours	4	0	0	2	0	-9	-14	0	3	-14
Paris	-2	0	1	3	-1	-7	-14	-2	0	-22
Poitiers	0	0	0	0	0	-6	-13	-2	-3	-24
Reims	-5	0	-5	-5	-6	-12	-17	-9	-10	-69
Rennes	6	0	3	5	3	-8	-14	9	1	5
Rouen	Fusionné avec Caen									
Strasbourg	4	0	2	0	0	-7	-12	-2	-9	-24
Toulouse	11	0	10	13	8	-2	-13	7	10	44
Versailles	14	0	7	7	10	-8	-16	6	6	26
Guadeloupe	2	0	1	1	0	0	-4	-2	-2	-4
Guyane	2	0	2	2	2	0	0	1	1	10
La Réunion	5	0	2	5	5	-1	-4	0	3	15
Martinique	-1	0	-1	-2	-2	-3	-5	-4	-5	-23
Mayotte	1	0	4	6	10	5	13	13	5	57
Coll. Outre-Mer	1	0	4	2	1	0			0	8
SIHREN/ Centrale/ SIEC	0	0	20	30	30	-12	-44	0	0	24

Source Comité technique Ministériel

Il est temps que les personnels administratifs se fassent entendre. Mobilisons-nous et disons :

- stop à la surcharge de travail ;
- stop aux heures supplémentaires.

Réunissez-vous en AG pour faire l'état des lieux de vos établissements et décider collectivement des actions à mener, en faisant remonter aux élu·es, les postes manquants et non remplacés.



SALAIRES L'URGENCE DE MESURES FORTES POUR LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

**POUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC,
POUR LES AGENT ES,
POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
POUR LA JUSTICE SOCIALE,
10 % TOUT DE SUITE D'AUGMENTATION DE
POUVOIR D'ACHAT,
C'EST POSSIBLE ET C'EST URGENT !**

UNE AUGMENTATION DE 10 % EST-ELLE RÉALISABLE ?

OUI

Une revalorisation de 10 % de la valeur du point d'indice représente un budget annuel d'environ 18 milliards d'euros. Mais les agent-es de la FP, comme les autres salarié-es, s'acquittent de cotisations sociales et paient pour leur majorité, l'impôt sur le revenu. Cette augmentation générerait donc des recettes fiscales à prendre en compte. À terme, la dépense nette se situe donc autour des 12 milliards d'euros, qu'il faut rapporter au CICE de 50 milliards, à la suppression de l'ISF de 3 milliards pour environ 150 000 personnes ou aux 100 milliards d'aides directes versées aux entreprises, sans contrepartie, lors de cette crise sanitaire. C'est juste une histoire de choix politiques...

DES CHIFFRES ÉDIFIANTS

- **Un.e agent.e de catégorie C** déroule une carrière complète sur deux grades et bénéficie de ce fait d'une amplitude de carrière de 28 %, (comparaison entre son indice de recrutement et celui atteint en fin de carrière). C'était 40 % il y a vingt ans avec une durée de carrière plus courte de 6 ans.
- Pour **un.e agent.e de catégorie B**, cette amplitude est de 56 % alors qu'elle était de 72 % il y a vingt ans avec une carrière plus courte.
- Pour **un.e agent.e de catégorie A**, il y a 25 ans, le recrutement se faisait à 50 % au-dessus du smic. Il est à moins de 40 % aujourd'hui.



LA CGT REVENDIQUE :

- une **augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice**, correspondant à une première mesure de revalorisation ;
- la mise en œuvre d'un **plan de rattrapage des pertes cumulées** car, oui, nous aurons besoin de plus que ces 10 % ;
- l'**indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation** comme axe fort ;
- l'**exigence d'un budget dédié pour la revalorisation des grilles indiciaires**, pour la revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine (notamment par des mesures contraignantes avec une obligation de résultat pour les employeurs publics) ;
- l'**intégration dans le traitement brut des primes** ayant un caractère de complément salarial.